



**Finances - Economie - Emploi  
Formation et Chambres consulaires**

**OBJET : Mise à jour du plan climat air énergie territorial, définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

### **EXPOSE**

Par délibération du 27 septembre 2018, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période de 2018 à 2023.

Cette coordination de la transition énergétique s'est traduite depuis 6 ans par des actions majeures à l'image notamment des politiques menées en faveur de l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, de la mobilité bas carbone, de la prévention et du tri des déchets, de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

En 2020, le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval est devenu le plus important producteur d'énergies renouvelables réinjectées sur le réseau électrique parmi les 71 établissements publics de coopération intercommunale de la Région des Pays de la Loire.

Il convient désormais d'établir un bilan complet de ce premier PCAET avec un diagnostic qui alimente l'établissement d'une stratégie ajustée pour la période 2024-2029 qui se traduira opérationnellement dans un programme d'actions actualisé. Un dispositif de suivi et d'évaluation et une évaluation environnementale seront intégrés dans ce nouveau PCAET.

Il est proposé de poursuivre les deux objectifs suivants pour la période 2024-2029 :

- Faire de la transition énergétique une opportunité pour l'optimisation budgétaire, l'attractivité économique, et la qualité de vie pour tous les acteurs du territoire ;
- Agir non seulement sur l'atténuation par la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des consommations énergétiques, mais également sur l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Les modalités de la concertation auront deux objectifs :

- Faciliter l'accès du public aux informations relatives à l'élaboration du PCAET afin qu'il comprenne la démarche et les enjeux du territoire ;
- Encourager la contribution du public pour qu'il puisse exprimer des observations utiles à la réussite du PCAET.

Les modalités d'information proposées seront les suivantes :

- Annonce par voie d'affichage au siège et à l'annexe de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et dans la presse locale de l'ouverture de la concertation et de ses modalités ;
- Accès du public à un dossier de concertation au siège et à l'annexe de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, et via le site Internet de la collectivité ;
- Publication d'articles dans le magazine intercommunal aux étapes clefs de l'élaboration.

Les modalités de participation proposées seront les suivantes :

- Accès du public à un registre permettant de consigner ses observations au siège et à l'annexe de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ;
- Réception des observations du public adressées par courrier postal et électronique à la Communauté de Communes ;
- Organisation de réunions publiques qui pourront prendre la forme d'ateliers participatifs.

Pour mener à bien cette mise à jour, il est proposé de recourir à une expertise externe.

Cette expertise externe sera également invitée à accompagner le territoire dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables afin de répondre aux nouvelles obligations fixées par la loi du 10 mars 2023 relative à ce sujet.

La commission « environnement » assurera le rôle de comité de pilotage.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 6 décembre dernier.

## **DECISION**

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) de lancer la mise à jour du plan climat air énergie territorial (PCAET) pour la période 2024-2029 sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ;
- 2) d'approuver les objectifs poursuivis pour l'élaboration du PCAET et les modalités de la concertation, d'information et de participation tels que définis ci-dessus ;
- 3) de recourir à une expertise externe pour réaliser un bilan du précédent PCAET et un diagnostic, établir une stratégie territoriale, un programme d'actions, accompagner le territoire dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, définir un dispositif de suivi et d'évaluation et une évaluation environnementale ;
- 4) de déléguer au bureau communautaire le soin de solliciter les subventions pour cofinancer l'élaboration du PCAET ;

5) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20231215-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-12-2023

Publication le : 15-12-2023

Conseil Communautaire du 14 décembre 2023



Le Président,



Alain HUNAUULT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HÉCHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Laurence LE BIHAN			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	Mme Marie-Pierre GUERIN
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20231215-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-12-2023

Publication le : 15-12-2023



Le Président,

Alain HUNAUULT